

Je suis heureux de vous présenter le budget de fonctionnement et d'investissement de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour l'exercice financier 2022, qui a été adopté le 24 novembre 2021 par notre conseil.

La dernière année s'inscrit dans la continuité de 2020 avec la gestion de nos opérations, en majeure partie à distance, dans un contexte de pandémie. Ce fût aussi l'année de la première pelletée de terre pour notre futur centre administratif régional (préfecture); un moment très attendu par nos équipes et par nos élus!

Par les chiffres contenus dans ce document, vous pourrez constater que la prochaine année sera tout aussi occupée pour notre équipe! Le projet de collecte des matières organiques, la définition de notre « Signature innovation » et la construction d'un lien cyclable entre la Véloroute de la Chaudière et la Cycloroute de Bellechasse ne sont que quelques exemples de ce qui nous attend dans les prochains mois.

L'année 2022 sera donc des plus stimulantes et enrichissantes pour la Nouvelle-Beauce!

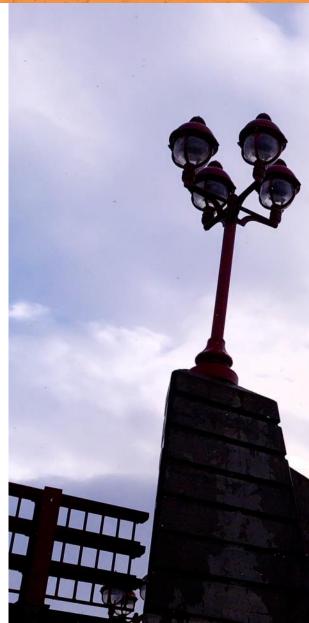






Le budget de fonctionnement 2022 (avant conciliation aux fins fiscales et amortissement) s'élève à 9 576 855 \$, soit une hausse de 436 300 \$ (4.8 %) par rapport à celui de 2021. Les différents éléments qui ont une incidence sur cette variation sont :

>>	Une nouvelle entente intermunicipale à venir pour l'embauche d'un technicien informatique	75 000 \$
>>	Une augmentation des coûts de gestion post-fermeture pour le site d'enfouissement à la suite de la construction de la station de traitement du lixiviat	570 000 \$
>>	Des réparations majeures sur la Véloroute de la Chaudière ainsi qu'une amélioration de la sécurité des usagers en raison d'une déviation du tracé	70 000 \$
>>	La diminution des frais de taxi, qui s'explique par le report de la mise en place du nouveau parcours de transport collectif à la fin de 2022	-110 000 \$
>>	La modification au Programme de subvention pour le transport adapté et la diminution du nombre de transports	-160 000 \$





En ce qui a trait au budget d'investissement 2022, il s'élève à 8 173 426 \$. Deux projets importants influencent ce montant :

>> La construction d'un lien cyclable entre la Véloroute de la Chaudière et la Cycloroute de 5 326 295 \$
Bellechasse. Le projet est financé à 50 % par la subvention Véloce III, 23 % par le Fonds régions et ruralité, 3 % par une contribution du milieu et 24 % par un règlement d'emprunt.

La construction d'un centre de gestion des matières organiques et d'une plateforme de compostage au Centre de récupération et de gestion des déchets à Frampton (budget total de 9 M \$). Le projet était prévu pour 2021, mais a été reporté en 2022. Les coûts budgétés en 2022 représentent 55 % du total des honoraires professionnels et 30 % du total des coûts pour la construction et sont financés par un règlement d'emprunt. 2 828 900 \$

Quant au développement local et régional, il demeure une priorité pour la MRC, puisqu'elle redistribue plus de 1.1 M \$ en 2022 sur le territoire pour soutenir notamment :

- >> Développement économique Nouvelle-Beauce;
- >> Destination Beauce:
- >> l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce;
- >> la Salle de spectacle Méchatigan;
- >> le Fonds d'intervention régionale; (La Beauce Embauche, la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce, le Défi-Santé Nouvelle-Beauce Jean Coutu, la Société du patrimoine des Beaucerons, etc.)
- >> le Fonds de soutien aux projets structurants.

La MRC poursuivra aussi ses efforts dans le développement de projets majeurs, dont le projet de « Signature innovation » (qui consiste à trouver un créneau distinctif pour la MRC) et le stationnement incitatif en partenariat avec la Ville de Sainte-Marie.



BUDGET 2022

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les coûts liés à la gestion des matières résiduelles auront une très grande incidence sur le budget de l'année 2022.

Tout d'abord, rappelons que dans son communiqué du budget 2021 émis en novembre 2020, la MRC de La Nouvelle-Beauce avait annoncé une hausse du tarif à la tonne chargé aux municipalités, aux entreprises et aux citoyens pour l'enfouissement des déchets. Ce taux avait été maintenu depuis presque 10 ans, mais la MRC devait faire une première augmentation en 2021. Dans ce même communiqué, la MRC avait annoncé également une hausse du tarif en 2022, puisque l'augmentation de 2021 couvrait seulement 50 % du manque à gagner.

Rappelons les différents éléments expliquant cette augmentation. D'abord, le gouvernement du Québec a haussé ses redevances à la tonne à partir de 2020, c'est-à-dire la taxe qu'il charge à la MRC de La Nouvelle-Beauce pour l'enfouissement de ses déchets.

Ensuite, les coûts de construction de nos cellules d'enfouissement sont plus élevés que par le passé, comme nous l'a révélé le dernier appel d'offres public.

En plus de la hausse qui avait déjà été annoncé en 2020, nous avons effectué la réévaluation du coût de gestion post-fermeture, justifiant une hausse supplémentaire.

Outre ces différents éléments, la MRC de La Nouvelle-Beauce continue ses investissements dans son projet de collecte des matières organiques pour un démarrage prévu en 2023. Le scénario retenu de façon préliminaire s'avère la collecte en sacs et de nombreuses communications à ce sujet sont à prévoir, en plus du début de construction des différentes installations. Ce projet permettra de diminuer le tonnage enfoui au site d'enfouissement et ainsi augmenter la durée de vie de ce dernier.

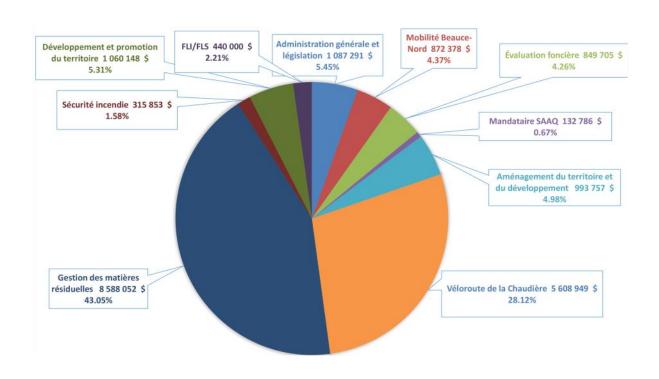




BUDGET 2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (AVANT AMORTISSEMENT)

	2021	2022	VARIATIONS
Dépenses de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	9 140 555 \$	9 576 855 \$	436 300 \$
Remboursement de la dette	1 317 500 \$	1 376 000 \$	58 500 \$
Investissement	7 710 605 \$	8 220 981 \$	510 376 \$
Affectation dans les réserves	75 455 \$	155 000 \$	79 545 \$
Remboursement des fonds de roulement	6 442 \$	6 442 \$	• \$
Fonds locaux FLI/FLS	335 000 \$	440 000 \$	105 000 \$
GRAND TOTAL (AVANT AMORTISSEMENT)	18 585 557 \$	19 775 278 \$	1 189 721 \$





Les services rendus à nos municipalités et à l'externe ont augmenté de 16.8 %. Cela s'explique par l'augmentation à 150 \$ (+32.75 \$) du coût à la tonne pour l'enfouissement des déchets, qui découle d'une augmentation des coûts de gestion post-fermeture.

L'augmentation des transferts gouvernementaux est en lien avec le projet de lien cyclable entre la Véloroute de la Chaudière et la Cycloroute de Bellechasse, qui est subventionné à 50 %. Depuis plusieurs années, la MRC parvient à maintenir sa contribution provenant des quotes-parts municipales dans une proportion inférieure à 0.08 \$ du 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU).

	2021	2022	VARIATIONS
Quotes-parts aux municipalités	3 533 061 \$	3 660 126 \$	127 065 \$
Services rendus	4 929 392 \$	5 618 060 \$	830 115 \$
Transferts gouvernementaux	3 554 557 \$	5 605 348 \$	2 050 791 \$
Autres recettes	150 000 \$	288 000 \$	138 000 \$
Affectations de surplus/réserves	282 672 \$	211 888 \$	-70 784 \$
Règlement d'emprunt	5 800 875 \$	3 984 050 \$	-1 816 825 \$
Fonds locaux FLI/FLS	335 000 \$	440 000 \$	105 000\$
GRAND TOTAL	18 585 557 \$	19 775 278 \$	1 363 362 \$

